



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET, LE MARDI 14 JUILLET 2026 À 16 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES, MAIRESSES, MAIRE SUPPLÉANT ET REPRÉSENTANTE SUIVANTS :

MESDAMES

- GABRIELLE BRISEBOIS, Ville de Montmagny
- CHANTAL GODIN, municipalité de Berthier-sur-Mer
- SYLVIE LAPOINTE, municipalité de Lac-Frontière
- GLADYS MERCIER, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- CHRISTINE TALBOT, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- GUY BOIVIN, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- CLAUDE DUMAS, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- ÉRIC GERVAIS-DESPRÉS, municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- GERVAIS LANDRY, maire suppléant, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DANIEL MERCIER, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- ALAIN ROBERT, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MAX-LAURENT VIDAL, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHANTAL CÔTÉ, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Madame la Préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte.

Elle remercie Mme Gladys Mercier, mairesse de la municipalité de St-Fabien, pour l'accueil de la session itinérante de juillet et les visites organisées en après-midi pour découvrir la municipalité et les services offerts.

Elle fait également la présentation de M. Gervais Landry, maire suppléant de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire, qui représente la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire à la suite de la vacance au poste de maire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la séance du 14 juillet 2026 soit adopté avec Varia ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Séance du 9 juin 2026

2026-07-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

4. RENCONTRES

4.1 JUILLET 2026

- Mme Patricia Mercier, CPA, auditrice, RCGT pour présentation des états financiers 2025
- M. Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud : Priorités locales et régionales

4.2 SEPTEMBRE 2026

- M. Marco Bélanger, président-directeur général, CISSS-CA, maintenant Santé Québec Chaudière-Appalaches
- Mme Mireille Thibault, directrice générale, CAE Montmagny-L'Islet
- OH Montmagny-Bellechasse (OHMB)
- Candidats aux élections provinciales d'octobre 2026 (à confirmer)

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 Administration

- 5.1.1 Financement à long terme
- 5.1.2 Logiciel id.concerto
- 5.1.3 Centre d'archives de Bellechasse – Nouvelle résolution d'autorisation auprès de la BanQ (afin de remplacer et annuler la résolution 2026-05-03)
- 5.1.4 Projet de Lac-à-l'épaulé – Jeudi 8 octobre 2026

5.2 Complexe culturel et sportif en santé durable

- 5.2.1 Grand comité de pilotage
- 5.2.2 Volet culturel – État d'avancement
- 5.2.3 Ententes - État d'avancement

5.3 Fonds régions et ruralité – FRR

- 5.3.1 Entente sectorielle de développement pour la concertation et la mise en œuvre de priorités économiques dans la région de la Chaudière-Appalaches 2026-2029 (FRR volet 1)
- 5.3.2 Avenant #1 à l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR Volet 2) – Autorisation de signature
- 5.3.3 Dépôt du rapport d'activités FRR - Volet 2 2025-2026 (année de transition) du Fonds régions et ruralité
- 5.3.4 FRR – Volet 4 – Entente de vitalisation – Dépôt du rapport d'utilisation des sommes au MAMH / Reddition de compte 2025-2026 (ancien FRR - Volet 4)

5.4 SCRSI2

- 5.4.1 Sécurité incendie

5.5 Ressources humaines

- 5.5.1 Embauche d'un technicien en ICI
- 5.5.2 Fin d'emploi – Période probatoire

5.6 Congrès de la FQM – 24, 25 et 26 septembre 2026

5.7 Mission en Alberta – État de situation

5.8 Formation en arboriculture

5.9 Prolongation pour le dépôt des rôles avant le 1^{er} novembre 2026

5.10 Comité GMR

5.11 DEA – 2^e appel à projets

5.12 FABLAB

- 5.12.1 Disposition d'un bras robot
- 5.12.2 Don d'un bras robot de Emballages LM

5.13 FRR – Volet 4

- 5.13.1 MEC en Sécurité incendie
- 5.13.2 Dossier gestion animalière

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 Avis de conformité ou d'opportunité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 6.1.1 Ville de Montmagny – Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser l'usage spécifique « 16 logements » dans la zone Re-22
- 6.1.2 Ville de Montmagny – Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser l'usage « 6 à 8 logements » ainsi qu'une hauteur de 12 mètres et de 3 étages dans la zone CaM-9
- 6.1.3 Autres avis de conformité
- 6.2 Agroalimentaire
 - 6.2.1 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- 6.3 Rapport annuel d'organismes mandatés
 - 6.3.1 Transport collectif et adapté
 - 6.3.2 Parc régional des Appalaches
- 6.4 Projets régionaux
 - 6.4.1 Parc linéaire Monk
 - 6.4.2 Autres projets
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs Chaudière-Appalaches – Accès aux plans d'eau : une disparition silencieuse au Québec
 - 7.2 MRC Brome-Missisquoi – OQLF - Obligations linguistiques relatives à la gestion contractuelle
 - 7.3 MADA – Répertoire des services pour les personnes âgées (Bottin)
 - 7.4 Taux de taxes foncières municipales applicable à la catégorie d'immeubles forestiers
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juin 2026
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 9 juillet 2026
 - 8.3 Surplus réservé - Boues de fosses septiques
 - 8.4 Surplus réservé - Commandites Complexe (intérêts)
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 9.1 Dossier éolien – Vente de EDF
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Nuisances – Avis de non-conformité
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE DU 9 JUIN 2026

2026-07-02

IL EST PROPOSÉ PAR MME GABRIELLE BRISEBOIS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance du 9 juin 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRES

4.1 JUILLET 2026

Rencontre avec la vérificatrice

À 15 h, lors de la réunion de travail, Mme Patricia Mercier, CPA, auditrice chez RCG, a fait la présentation des états financiers 2025 audités.

Elle a donc présenté les résultats, comparés au budget 2025 mais aussi aux résultats 2024.

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport financier 2025 de la MRC de Montmagny pour la séance de juillet 2026.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Rencontre avec le député de la Côte-du-Sud

Après la séance du Conseil, à 17 h 30, M. Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud, a rencontré le Conseil afin d'échanger sur les priorités locales et régionales soumises par les municipalités locales et la MRC.

4.2 SEPTEMBRE 2026

Les rencontres prévues pour la séance de septembre sont les suivantes :

- M. Marco Bélanger, président-directeur général du CISSS-CA, maintenant Santé Québec Chaudière-Appalaches
- Mme Mireille Thibault, directrice générale, CAE Montmagny-L'Islet
- OH Montmagny-Bellechasse (OHMB)
- Candidats aux élections provinciales d'octobre 2026 (à confirmer)

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ADMINISTRATION

5.1.1 Financement à long terme

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 970 000 \$ qui sera réalisé le 28 juillet 2026

- CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de Montmagny souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 970 000 \$ pour l'emprunt qui sera réalisé le 28 juillet 2026, réparti comme suit :

2026-126	2 970 000 \$
----------	--------------

- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;
- CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2026-126, la Municipalité régionale de comté de Montmagny souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

2026-07-03

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC JEAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 juillet 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 janvier et le 28 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la greffière-trésorière, Mme Nancy Labrecque, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. de la MRC de Montmagny
116 BOUL TACHE OUEST
MONTMAGNY, QC
G5V 3A5

8. Que les obligations soient signées par la préfet, Mme Chantal Côté, et la greffière-trésorière, Mme Nancy Labrecque. La Municipalité régionale de comté de Montmagny, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2026-126 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 juillet 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

5.1.2 Logiciel id.concerto

L'application est maintenant disponible. L'administration va préparer l'implantation du processus vers le logiciel. La formation des élus est prévue pour septembre et l'utilisation du logiciel pour la séance d'octobre 2026.

5.1.3 Centre d'archives de Bellechasse – Nouvelle résolution d'autorisation auprès de la BanQ (afin de remplacer et annuler la résolution numéro 2026-05-03)

- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;
- CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;



2026-07-04

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BOIVIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente résolution remplace et annule la résolution numéro 2026-05-03;

QUE la MRC de Montmagny, autorise Mme Nancy Labrecque, directrice générale, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAAnQ).

ADOPTÉ

5.1.4 Projet de Lac-à-l'épaule - Jeudi 8 octobre 2026

La rencontre de type Lac-à-L'Épaule est prévue avoir lieu le jeudi 8 octobre prochain, de 8 h 30 à 15 h 30 environ.

Le lieu proposé sera L'Ôtel de Lac-Frontière.

Les participants qui seront invités :

Maires + DG ==> 28 personnes + le personnel de la MRC pour l'animation de l'évènement.

5.2 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

5.2.1 Grand comité de pilotage

Une 1^{re} rencontre a eu lieu le 22 juin dernier pour discuter et préparer la levée de fonds prévue à l'automne prochain.

Une 2^e rencontre de travail aura lieu le mercredi 15 juillet 2026.

Afin de compléter la réalisation de chacun des volets du complexe, il y aura le lancement d'une campagne conjointe de financement à l'automne 2026, réunissant les 2 volets (sportif et culturel), en partenariat avec les partenaires du milieu et le grand comité de pilotage. Pour ce faire, la MRC devra affecter des fonds pour appuyer cette importante levée de fonds.

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE TALBOT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'utilisation d'une somme de 15 000 \$ pour le support technique de la réalisation de la campagne de levée de fonds 2026 pour le complexe culturel et sportif en santé durable;

QUE la somme de 15 000 \$ soit utilisée à même la priorité no 7 Signature Innovation et dans l'action « Construction du complexe réalisation de la construction du volet sportif et appui à la réalisation du volet culturel ».

ADOPTÉ

5.2.2 Volet culturel – État d'avancement

Budget du projet volet culturel.

Le décret de 14,5 M\$ a été obtenu! [Québec investit 14,5 M\\$ pour moderniser la salle Edwin-Bélanger](#)

2026-07-05



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Le dossier sera éventuellement déposé au gouvernement fédéral pour aller chercher une aide financière maximale de 4 M\$, soit 17 % du financement restant à obtenir.

À SUIVRE!

5.2.3 Ententes – État d'avancement

Une rencontre a eu lieu avec Promutuel et le fiscaliste de RCGT afin de discuter du dossier. En tenant compte des commentaires et après réflexion, il y aura mise à jour des protocoles de financement pour toutes les ententes.

5.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – FRR

5.3.1 Entente sectorielle de développement pour la concertation et la mise en œuvre de priorités économiques dans la région de la Chaudière-Appalaches 2026-2029 (FRR – Volet 1)

- CONSIDÉRANT que la région de la Chaudière-Appalaches a adopté des priorités régionales en matière d'occupation et de vitalité des territoires;
- CONSIDÉRANT que Chaudière-Appalaches Économique travaille à la mise en place d'une entente sectorielle de développement économique visant à soutenir des actions concertées à l'échelle régionale;
- CONSIDÉRANT que les enjeux économiques qui touchent la région de la Chaudière-Appalaches dépassent la portée des interventions locales isolées et que la présente entente s'inscrit en cohérence avec les orientations gouvernementales en matière d'occupation et de vitalité des territoires, notamment en favorisant une économie régionale plus collaborative, innovante, résiliente et inclusive;
- CONSIDÉRANT que la démarche de mise en œuvre de certaines des priorités régionales aborde des éléments qui rejoignent le présent projet d'entente, notamment :
 - la gouvernance et l'intelligence d'affaires régionales;
 - l'innovation et l'entrepreneuriat;
 - les filières porteuses et l'économie circulaire;
 - le marché du travail et la main-d'œuvre;
 - la mobilité et la chaîne d'approvisionnement;
- CONSIDÉRANT que l'objectif général de l'entente est d'assurer la convergence, la complémentarité et la mise en œuvre concertée des priorités économiques régionales de la Chaudière-Appalaches, en soutenant des initiatives structurantes qui renforcent la compétitivité des entreprises, la vitalité des territoires et la capacité d'action collective des partenaires;
- CONSIDÉRANT que le comité d'analyse régional de projets a reconnu l'importance d'une intervention collective en matière de concertation économique régionale, notamment afin de répondre aux défis structurels liés à la pénurie de main-d'œuvre, à la transition vers une économie circulaire et durable, ainsi qu'à la nécessité d'accroître la compétitivité et la résilience des entreprises de la Chaudière-Appalaches face aux mutations économiques actuelles;
- CONSIDÉRANT que Chaudière-Appalaches Économique dispose d'une capacité reconnue de mobilisation, d'animation et de coordination régionale, et qu'une entente sectorielle de développement lui permettrait de consolider son rôle de pivot régional, sans se substituer aux mandats des MRC ni à ceux des organisations de première ligne;



No de résolution
ou annotation

2026-07-06

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que cette entente sectorielle couvrira une période de trois (3) ans;
- CONSIDÉRANT que les MRC de la Chaudière-Appalaches sont appelées à contribuer financièrement à la réalisation de cette entente;
- CONSIDÉRANT que la contribution de la MRC de Montmagny est établie à un montant total de 15 000 \$, réparti sur trois (3) ans, auquel s'ajoute une contribution annuelle de 3 000 \$ déjà octroyée à Chaudière-Appalaches Économique par la MRC ou son organisme délégataire;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE LAPOINTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme sa participation à l'Entente sectorielle de développement pour la concertation et la mise en œuvre de priorités économiques dans la région de la Chaudière-Appalaches 2026-2029;

QUE la MRC de Montmagny s'engage à verser une contribution financière totale de 15 000 \$ sur trois (3) ans, auquel s'ajoute une contribution annuelle de 3 000 \$ déjà octroyée à Chaudière-Appalaches Économique par la MRC ou son organisme délégataire;

QUE la préfet, Mme Chantal Côté, soit autorisée à signer, au nom de la MRC, l'Entente sectorielle de développement pour la concertation et la mise en œuvre de priorités économiques dans la région de la Chaudière-Appalaches 2026-2029, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

ADOPTÉ

5.3.2 Avenant #1 à l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR – Volet 2) – Autorisation de signature

- CONSIDÉRANT que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;
- CONSIDÉRANT que le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;
- CONSIDÉRANT que le volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité est intégré à l'entente de délégation du volet 2 – Développement territorial afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du Fonds régions et ruralité;
- CONSIDÉRANT que l'entente de développement territorial (et vitalisation) de la MRC de Montmagny a été signée le 27 novembre 2025;
- CONSIDÉRANT que des assouplissements aux normes des volets 2 et 3 du Fonds régions et ruralité ont été négociés avec les représentants du milieu municipal et que ces modifications touchent certaines clauses de l'entente de développement territorial, rendant nécessaire la signature d'un avenant à ladite entente;
- CONSIDÉRANT que ces nouvelles normes entrent en vigueur à compter du 10 février 2026;



2026-07-07
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE CONFIRMER l'adhésion de la MRC aux objets de l'avenant à l'entente;

D'AUTORISER Mme Chantal Côté, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, l'avenant ainsi que tout document relatif à l'Entente de développement territorial (et vitalisation) du Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉ

5.3.3 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS FRR – VOLET 2 2025-2026 (ANNÉE DE TRANSITION) DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

- **CONSIDÉRANT** que la MRC de Montmagny est tenue annuellement de produire et de déposer un rapport d'activités du Fonds régions et ruralité au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du FRR volet 2;

2026-07-08

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prenne acte du « Rapport d'activités 2025-2026 - Année de transition » du FRR Volet 2 2025-2028, que celui-ci soit déposé au MAMH et qu'il soit également publié sur le site Internet de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.3.4 FRR – Volet 4 – Entente de vitalisation - Dépôt du rapport d'utilisation des sommes au MAMH / Reddition de compte 2025-2026 (ancien FRR – Volet 4)

- **CONSIDÉRANT** que, selon l'Entente de vitalisation (FRR-4) conclue avec le MAMH, la MRC de Montmagny est tenue de transmettre annuellement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un rapport d'utilisation des sommes;

2026-07-09

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le rapport d'utilisation des sommes/reddition de compte du programme FRR - Volet 4 pour l'année 2025-2026, qu'elle le publie sur son site Web et le transmette à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉ

5.4 SCRSI2
5.4.1 Sécurité incendie

Plan de travail – État d'avancement

Voici l'échelle de progression de la rédaction des programmes préalable au dépôt de la révision du SCR.

	Recherche, rédaction, mise en page du contenu												Consultation MSP et autre MRC (perspective)
Programme - Entretien et évaluation de l'alimentation en eau, Programme régional													Dépôt au CSI et au SCRI



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

	Recherche, rédaction, mise en page du contenu										Consultation MSP et autre MRC (perspective)			
Programme - Entretien véhicules et accessoires, Programme régional														
Programme - Prévention, Programme régional (incluant les 5 programmes de prévention)														
Programme - SST et entraînement, Programme régional														
Document SCR révisé en lien avec les nouvelles orientations et les mise à jour de situation de la couverture incendie sur le territoire														
Échelle de pourcentage	0%				25%					50%			75%	100%

Sécurité incendie

SCR

À la suite de la présentation des programmes aux directeurs des SSI, ceux-ci disposent d’une période de consultation des documents jusqu’au 15 juillet 2026. Au moment d’écrire ces lignes, un seul directeur nous avait transmis ses commentaires.

Concernant le dépôt du SCR, afin de tenir compte de l’obligation de revenir rapidement à l’exonération tout en respectant les responsabilités de chacun des acteurs impliqués, l’option proposée par notre conseillère du MSI a été retenue. Celle-ci consiste à inscrire au présent les actions à venir. Après en avoir informé cette dernière ainsi que la directrice générale de la MRC, c’est Mme Émilie-Julie Lachance qui pilotera cette rédaction et assurera le lien avec le MSP et les municipalités. Un dépôt pour lecture auprès de notre conseillère du MSP a été convenu pour le 15 juillet 2026.

Rapport régional de la sécurité incendie

Les municipalités ont reçu le rapport ainsi qu’un modèle de résolution. Celui-ci doit être adopté par les 14 municipalités, ayant ou non un service d’incendie, puisqu’il concerne l’aspect régional lié au SCR. Une résolution de la MRC doit également être adoptée en septembre. Il convient aussi de souligner que la mise à jour des protocoles d’entraide automatique au cours des dernières années se reflète pleinement dans l’atteinte de nos forces de frappe. Nous atteignons presque la perfection.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.5 RESSOURCES HUMAINES

5.5.1 Embauche d'un technicien en ICI

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny avait procédé à l'affichage d'un poste pour les ICI;
- CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL GODIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny procède à l'embauche de M. Simon Bisson au poste de technicien en ICI, conformément aux conditions convenues entre les parties et que son embauche soit effective à compter du 13 juillet prochain.

ADOPTÉ

5.5.2 Fin d'emploi - Période probatoire

- CONSIDÉRANT que M. Guillaume Pelletier a été engagé par le Conseil de la MRC le mois dernier, avec une période probatoire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE DUMAS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny entérine la cessation d'emploi de M. Guillaume Pelletier, inspecteur et conseiller en urbanisme.

ADOPTÉ

5.6 CONGRÈS DE LA FQM – 24, 25 ET 26 SEPTEMBRE 2026

La MRC a procédé à l'inscription des maires (ou autres représentants). Il y a quelques municipalités qui n'ont pas encore répondu. À noter que des frais additionnels seront facturés compte tenu que la date limite du 3 juillet a été dépassée pour bénéficier du tarif réduit de la FQM. La MRC doit aussi libérer les chambres excédentaires sous peu afin d'éviter des frais de réservation.

5.7 MISSION EN ALBERTA - ÉTAT DE SITUATION

Il y aura une modification à la composition de la délégation québécoise compte tenu que la coordonnatrice du CLD ne pourra être de la mission. La MRC est en attente d'un.e représentant.e du CJE.

La composition de la délégation albertaine est complétée et les billets sont achetés.

5.8 FORMATION EN ARBORICULTURE

À la suite des revendications de la FQM et de l'UMQ après la dénonciation des villes et municipalités, des précisions ont été apportées afin de tenir compte des risques versus les travaux à réaliser.

Ainsi, une formation de 16 heures sera toutefois exigée.

La MRC offrira une formation groupée si les municipalités souhaitent participer.

2026-07-10

2026-07-11



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.9 PROLONGATION POUR LE DÉPÔT DES RÔLES AVANT LE 1^{ER} NOVEMBRE 2026

- CONSIDÉRANT que le délai prévu à l'article 70 de la loi, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, soit au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner les sept (7) rôles d'évaluation prévus pour le triennal 2027-2029 pour les municipalités suivantes :
 - Saint-Just-de-Bretenières
 - Saint-Fabien-de-Panet
 - St-Paul-de-Montminy
 - Sainte-Apolline-de-Patton
 - Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
 - Notre-Dame-du-Rosaire
 - St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

2026-07-12

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE LAPOINTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCORDER un délai supplémentaire, soit avant le 1^{er} novembre 2026, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :

- Saint-Just-de-Bretenières
- Saint-Fabien-de-Panet
- St-Paul-de-Montminy
- Sainte-Apolline-de-Patton
- Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- Notre-Dame-du-Rosaire
- St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

ADOPTÉ

5.10 COMITÉ GMR

Une réunion du comité a eu lieu le mardi 7 juillet dernier. La rencontre se divisait en 3 phases :

- 1) Présentation des statistiques de 2025 (et des statistiques comparatives jusqu'en 2015). Vous avez le tableau des collectes pour les déchets et le tableau des collectes pour le compost pour chacune des municipalités.
- 2) Discussion sur les services actuels et les services requis pour offrir plus de services, notamment en lien avec les obligations du PGMR de la MRC de Montmagny. Le secteur à travailler pour les prochaines années : les matières en provenance des **CRD** (**C**onstruction, **R**énovation et **D**émolition). Les services offerts ne sont pas adéquatement disponibles sur les sites Internet des municipalités et les sites ne sont pas non plus mis en évidence sur les lieux physiques pour les citoyens. Il y a également une méconnaissance des services offerts par les organisations (privées, municipales et OBNL). Il en est de même pour les besoins. Les actions qui seront faites prochainement sont les suivantes :
 - A) Il y aura une rencontre de travail avec les DG des municipalités locales sur l'état de situation, les besoins et les possibilités de partenariat et d'amélioration des services en GMR par rapport au PGMR de la MRC.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- B) Il y aura également rencontre des organismes (privés, municipaux, OBNL, etc.) pour connaître leur situation, leurs besoins et leurs offres potentielles (si appui ou partenariats du milieu).
 - C) Une rétroaction au comité GMR pour discussion et positionnement.
 - 3) Rencontre avec l'organisme TRICENTRIS Tricentris, la coop. La MRC pourrait être membre au coût de 10 \$ (à vie). Mais éventuellement, d'autres services pourraient être obtenus comme accès à une pièce de théâtre pour sensibilisation auprès des jeunes, un service de plat permanent pour les restaurants et traiteurs, etc. (à suivre).
- CONSIDÉRANT la mission de l'organisme TRICENTRIS et la possibilité de devenir membre pour accéder aux services offerts;

2026-07-13

IL EST PROPOSÉ PAR MME GABRIELLE BRISEBOIS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny devienne membre de la COOP TRICENTRIS au coût de 10 \$ (à vie).

ADOPTÉ

La présentation de Tricentris sera également transmise aux élus et aux directeurs généraux pour information.

5.11 DEA – 2^E APPEL À PROJETS

Le CISSS-CA, maintenant appelé Santé Québec Chaudière-Appalaches, procède à un deuxième appel d'intérêt auprès des municipalités régionales de comté (MRC) de la région de la Chaudière-Appalaches afin de rendre accessibles des défibrillateurs externes automatisés (DEA).

Cette démarche est rendue possible à la suite du traitement complet des demandes formulées en 2024 et des suivis finalisés récemment, permettant ainsi de rendre disponibles certains appareils actuellement en inventaire. À cet effet, les DEA seront fournis sans frais. Même si un DEA a été attribué récemment à une municipalité, il demeure possible de soumettre une nouvelle demande.

Nous vous invitons donc à manifester votre intérêt en nous transmettant les informations suivantes :

- La municipalité concernée;
- Le lieu proposé pour l'installation de l'appareil;
- Le type d'équipement souhaité, soit :
 - un DEA uniquement;
 - ou un DEA incluant un boîtier;
- Le nom et les coordonnées de la personne responsable de la réception de l'appareil.

L'Organisme suggère de privilégier des emplacements communautaires, de préférence à but non lucratif, qui sont faciles d'accès, ouverts à tous et offrant des périodes d'accessibilité les plus étendues possibles, idéalement en continu, afin d'assurer un accès en tout temps.

Les DEA installés devront être enregistrés dans l'application DEA Québec, afin d'en faciliter la localisation et l'utilisation par les citoyens, les premiers répondants ainsi que les différents intervenants concernés.

Les municipalités intéressées doivent transmettre leurs réponses au plus tard à la fin du mois de septembre, afin de permettre la planification et la livraison des équipements avant la période hivernale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

L'information a également été transmise à tous les directeurs généraux des 14 municipalités locales.

5.12 FABLAB

5.12.1 Disposition d'un bras robot

- CONSIDÉRANT que l'équipe du Fablab dispose d'un bras robot afin de sensibiliser les entreprises à automatiser certaines de leurs opérations par le biais de présentations;
- CONSIDÉRANT que certaines entreprises décident d'impliquer leur équipe d'innovation et développement dans des projets d'innovation, en utilisant le bras robot de la MRC afin de faire des tests;

2026-07-14

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC JEAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dispose d'un bras robot à l'entreprise Ressorts Royal inc. pour une somme de 8 000 \$, plus les taxes.

ADOPTÉ

5.12.2 Don d'un bras robot de Emballages LM

M. Frédéric Jean mentionne qu'il a un intérêt dans ce dossier et qu'il se retire de la discussion pour ce sujet.

- CONSIDÉRANT que l'entreprise Emballages LM a fait parvenir une lettre dans laquelle elle cède à titre gratuit un bras robot à la MRC pour l'équipe du Fablab;

2026-07-15

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prenne acte de ce don.

ADOPTÉ

5.13 FRR – Volet 4

5.13.1 MEC en Sécurité incendie

Mme Gabrielle Brisebois, mairesse de la Ville de Montmagny, mentionne que le projet de mise en commun en sécurité incendie a fait l'objet d'une aide financière confirmée par le MAMH à la suite du dépôt de la demande. C'est une bonne nouvelle puisque le projet pourra s'actualiser.

5.13.2 Dossier gestion animalière

Mme Gabrielle Brisebois, mairesse de la Ville de Montmagny, mentionne que l'aide financière demandée pour la réalisation du projet de gestion animalière déposé par la Ville, avec la participation de municipalités locales des 3 MRC, a été refusée puisqu'il implique un organisme externe (SPA de Lévis) dans la mise en place du projet.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 Ville de Montmagny - Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1100 afin d'autoriser l'usage spécifique « 16 logements » dans la zone Re-22

- CONSIDÉRANT la réception du règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1100 de la Ville de Montmagny afin d'autoriser l'usage spécifique « 16 logements » dans la zone Re-22;

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet de règlement modifiant le règlement de zonage N° 1100 de la Ville de Montmagny afin d'autoriser l'usage spécifique « 16 logements » dans la zone Re-22 est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour cette modification réglementaire.

ADOPTÉ

6.1.2 Ville de Montmagny - Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1100 afin d'autoriser l'usage « 6 à 8 logements » ainsi qu'une hauteur de 12 mètres et de 3 étages dans la zone CaM-9

- CONSIDÉRANT la réception du règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1100 de la Ville de Montmagny afin d'autoriser l'usage « 6 à 8 logements » ainsi qu'une hauteur de 12 mètres et de 3 étages dans la zone CaM-9;

IL EST PROPOSÉ PAR ME GLADYS MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet de règlement modifiant le règlement de zonage N° 1100 de la Ville de Montmagny afin d'autoriser l'usage « 6 à 8 logements » ainsi qu'une hauteur de 12 mètres et de 3 étages dans la zone CaM-9 est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour cette modification réglementaire.

ADOPTÉ

6.1.3 Autres avis de conformité

Aucun autre avis.

6.2 AGROALIMENTAIRE

6.2.1 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déposé un projet de PDZA au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et que celui-ci n'a pas émis de commentaires imposant une modification au projet déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉRIC GERVAIS-DESPRÉS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2026-07-16

2026-07-17

2026-07-18



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la MRC de Montmagny adopte officiellement le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) 2026-2031.

Un feuillet résumé est distribué aux membres du Conseil. Tout comme pour le premier PDZA, un lancement officiel est prévu et se fera dans un établissement du domaine agroalimentaire (probablement en septembre).

ADOPTÉ

6.3 RAPPORT ANNUEL D'ORGANISMES MANDATÉS

La MRC de Montmagny mandate des organismes pour la réalisation de projets ou services régionaux conformément aux compétences d'une MRC.

Par exemple, Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny offre les services de transport de personnes sur l'ensemble du territoire et le Parc régional des Appalaches aménage, accueille et fait la promotion d'un parc situé principalement sur les terres publiques issu d'une entente générale pour l'exploitation d'un parc régional entre la MRC et le gouvernement du Québec.

Ces organisations ont chacune un conseil d'administration et déposent un rapport annuel illustrant leurs réalisations.

6.3.1 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Le rapport annuel de l'organisme Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny est remis aux membres du Conseil.

6.3.2 PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

Le rapport annuel de l'organisme Parc régional des Appalaches est remis aux membres du Conseil.

6.4 PROJETS RÉGIONAUX

6.4.1 Parc linéaire Monk

- CONSIDÉRANT la demande d'un propriétaire pour débiter la planification d'un projet résidentiel enclavé d'un côté par la zone agricole de la CPTAQ et de l'autre par le parc linéaire Monk;
- CONSIDÉRANT qu'il existe déjà une traverse de l'emprise Monk sur un lot voisin au site du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GERVAIS LANDRY
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny ne s'oppose pas à ce que l'accès à un éventuel projet domiciliaire sur le lot 5 573 993 traverse l'emprise du parc linéaire Monk vis-à-vis les lots 5 575 149 et 6 011 573.

ADOPTÉ

6.4.2 Autres projets

Aucun autre projet.

2026-07-19



No de résolution
ou annotation

2026-07-20

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

7. CORRESPONDANCE

7.1 **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS CHAUDIÈRE-APPALACHES – ACCÈS AUX PLANS D'EAU : UNE DISPARITION SILENCIEUSE AU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE DUMAS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny informe la Fédération des chasseurs et pêcheurs Chaudière-Appalaches qu'elle reconnaît l'importance de l'accès public aux plans d'eau et que c'est en ce sens, qu'elle et ses municipalités constituantes ont œuvré à aménager des accès à divers plans d'eau sur le territoire.

À titre d'exemple, voici les lieux aménagés donnant un accès public aux cours d'eau et lacs sur le territoire de la MRC de Montmagny. La pêche et la chasse sont soumises dans ces lieux aux différents niveaux de réglementation en vigueur :

Montmagny

- Quai de Montmagny et bassin
- Pointe aux Oies
- Sentiers dans le secteur du Marais
- Parc Saint-Nicolas (Route bleue)
- Parc rue Gaudreau (En planification)

Cap-Saint-Ignace

- Ancien quai de Cap-Saint-Ignace
- Sentier du Petit-Cap
- Moulin Ouellet (Accès temporaire)

Berthier-sur-Mer

- Halte fluviale
- Plage de Berthier sur-Mer

Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

- Parc de la Rivière-du-Sud

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

- Parc Étang Morigeau (Parc Olivier-Tremblay)
- Terrain municipal le long de la Rivière-du-Sud

Isle-aux-Grues

- Quai de l'Isle-aux-Grues
- Réserve naturelle Jean-Paul-Riopelle
- Terrain du promontoire du marais

Notre-Dame-du-Rosaire

- Parc de la Rivière-du-Sud

Sainte-Apolline-de-Patton

- Lac Carré (Centre de plein air)

Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

- Cascades de la Loutre (Parc régional des Appalaches)

Saint-Paul-de-Montminy

- Ancienne prise d'eau
- Montagne Grande Coulée (Parc régional des Appalaches)
- Lac Long et rivière aux Orignaux (Parc régional des Appalaches)

Saint-Fabien-de-Panet

- Lac Talon et rivière Noire Nord-Ouest (Parc régional des Appalaches)
- Petit lac des Vases (Parc régional des Appalaches)
- Ruisseau des Cèdres (Parc régional des Appalaches)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- Ruisseau sans nom (Parc régional des Appalaches)
- Rivière Devost (Parc régional des Appalaches)
- Rivière aux Orignaux (Parc régional des Appalaches)

Sainte-Lucie-de-Beauregard

- Rivière Noire Nord-Ouest (Parc régional des Appalaches)
- Ruisseau Jean-Baptiste (Parc régional des Appalaches)
- Débarcadère du village

Lac-Frontière

- Camping municipal et débarcadère du lac Frontière
- Ancienne prise d'eau (Parc régional des Appalaches)

Saint-Just-de-Bretenières

- Plage de la rivière Daaquam (Parc régional des Appalaches)
- Ruisseau Sauvage (Parc régional des Appalaches)

En plus, on peut ajouter tous les cours d'eau et lacs sans aménagement particulier qui sont situés sur les terres publiques de 11 municipalités du territoire.

ADOPTÉ

7.2 MRC BROME-MISSISQUOI – OQLF – OBLIGATIONS LINGUISTIQUES RELATIVES À LA GESTION CONTRACTUELLE

- CONSIDÉRANT la résolution de la MRC Brome-Missisquoi concernant les obligations linguistiques relatives à la gestion contractuelle;
- CONSIDÉRANT que les articles 16 et 17 du Règlement sur la langue de l'Administration, RLRQ c C-11, r 8.1 ont cessé d'avoir effet le 1^{er} juin 2026;
- CONSIDÉRANT que ces articles prévoyaient des situations où il était possible, dans certains cas, de conclure certains contrats, sans vérifier le statut linguistique, notamment lorsqu'un contrat comporte une dépense d'au plus 5 000 \$;
- CONSIDÉRANT l'accroissement significatif des exigences administratives envers les municipalités;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a réitéré à de nombreuses reprises, au cours des derniers mois, sa volonté de réduire la charge administrative imposée aux municipalités;

2026-07-21

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, en appui à la demande de la MRC de Brome-Missisquoi,

- DÉNONCE l'augmentation croissante de la charge administrative des municipalités;
- DÉNONCE le fait que les articles 16 et 17 du Règlement sur la langue de l'Administration ont cessé d'avoir effet le 1^{er} juin dernier;
- DEMANDE au gouvernement du Québec de rétablir lesdites exceptions dès maintenant, sans limite de temps;
- TRANSMETTE copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales, M. Samuel Poulin, de même qu'au ministre de la Langue française, M. Jean-François Roberge;
- TRANSMETTE copie de la présente résolution à M. Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

7.3 MADA – RÉPERTOIRE DES SERVICES POUR LES PERSONNES ÂINÉES (BOTTIN)

Remise du répertoire des services pour les personnes aînées (bottin) aux membres du Conseil afin que quelques exemplaires de celui-ci soient accessibles dans leurs municipalités.

7.4 TAUX DE TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES APPLICABLES À LA CATÉGORIE D'IMMEUBLES FORESTIERS

Le directeur général adjoint fait part au Conseil de la correspondance reçue de la part du Syndicat des Producteurs de bois de la Côte-du-Sud concernant leur demande aux municipalités de prévoir l'utilisation d'un taux de taxe foncière différent pour les immeubles forestiers lors de leur planification budgétaire 2027.

Les membres du Conseil de la MRC estiment que, pour les municipalités rurales forestières, une baisse du taux de taxe pour les immeubles forestiers aurait un impact important pour la taxation des autres types d'occupation du territoire car les lots forestiers occupent la majeure partie du territoire municipal.

8. FINANCES
8.1 COMPTES DE JUIN 2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer au 30 juin 2026 soit autorisée et que les paiements soient entérinés.

ADOPTÉ

2026-07-22

MRC MONTMAGNY						7 juillet 2026
Liste des paiements émis (du 2026-06-01 au 2026-06-30)						Détailée par N° chèques
Poste Banque: 54-112-10-000						
N° déboursé	N° chèque	Lib	Date	N° fournisseur	Description	Montant
202600760 (1)			2026-06-01	549	SSQ - GROUPE FINANCIER / ASSURANCES COLLECTIVES JUI	20 210,28 \$
202600767 (1)			2026-06-02	111	TELUS Mobile	88,13 \$
202600768 (1)			2026-06-02	366	HYDRO QUÉBEC	5 445,05 \$
202600769 (1)			2026-06-02	366	HYDRO QUÉBEC	2 252,36 \$
202600770 (1)			2026-06-04	13	CENTRE DE SERVICES SCOL DOSSIER VENTE TX	468,04 \$
202600771 (1)			2026-06-04	20	A LA RIVE INC	218,06 \$
202600772 (1)			2026-06-04	29	JOURNAL L'OEIL BLANCHE	3 128,84 \$
202600773 (1)			2026-06-04	62	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D DOSSIER VENTE TX #3168-56-192	5 551,36 \$
202600774 (1)			2026-06-04	65	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D DOSSIER VENTE TX # 1479-99-11	1 444,00 \$
202600775 (1)			2026-06-04	66	MUN. DE NOTRE-DAME-DU-R DOSSIER VENTE TX	16 528,73 \$
202600778 (1)			2026-06-04	67	MUNICIPALITE DE CAP-ST-GE AIDE FIN. MON VILLAGE EN VARI	1 000,00 \$
202600777 (1)			2026-06-04	65	CANADIAN TIRE	5 551,44 \$
202600778 (1)			2026-06-04	114	CHAMBRE DE COMMERCE D	1 068,91 \$
202600779 (1)			2026-06-04	119	MRC DE BELLECHASSE	1 077,19 \$
202600780 (1)			2026-06-04	127	CARREFOUR REGION MONT	125,00 \$
202600781 (1)			2026-06-04	145	ASS. ORG. MUN. GEST.	517,39 \$
202600782 (1)			2026-06-04	148	IMPRESSION RIVE-SUD	136,46 \$
202600783 (1)			2026-06-04	172	HOTEL L'OISELIERE	272,61 \$
202600784 (1)			2026-06-04	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	100 000,00 \$
202600785 (1)			2026-06-04	321	MAGASIN COOP IGA DE MON	55,54 \$
202600786 (1)			2026-06-04	628	CYTECH CORBIN	366,52 \$
202600787 (1)			2026-06-04	834	LES CONCASSES DU CAP IN	1 572,88 \$
202600788 (1)			2026-06-04	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	1 327,15 \$
202600789 (1)			2026-06-04	888	MDM PUBLICITE	2 962,85 \$
202600790 (1)			2026-06-04	1051	RADIO MONTMAGNY INC.	74,73 \$
202600791 (1)			2026-06-04	1063	MAHEU A MAHEU	172,45 \$
202600792 (1)			2026-06-04	1655	BOURGEOIS GENEVEVE	3 675,00 \$
202600793 (1)			2026-06-04	1832	FQM EVALUATION FONCIERE	11 886,06 \$
202600795 (1)			2026-06-04	1968	TERMINIX CANADA	489,28 \$
202600796 (1)			2026-06-04	2124	MARCHE LA CHEVRE ET LE	576,24 \$
202600797 (1)			2026-06-04	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC	26,56 \$
202600798 (1)			2026-06-04	2673	BUREAUTIQUE INTER-RIVES	401,15 \$
202600799 (1)			2026-06-04	2723	PRODUITS NOVACO	123,51 \$
202600800 (1)			2026-06-04	2755	MAPGEARS	343,78 \$
202600801 (1)			2026-06-04	2784	LA BELLEBETTE	592,12 \$
202600802 (1)			2026-06-04	2853	MARIE-CLAUDE MONTMINY	190,00 \$
202600803 (1)			2026-06-04	2983	FERME DENIS BOULANGER	958,11 \$
202600804 (1)			2026-06-04	3003	ISABELLE MASSEY	2 568,87 \$
202600805 (1)			2026-06-04	3060	MAGIC PLUS	2 269,06 \$
202600807 (1)			2026-06-04	3101	MIREILLE POULIN	918,60 \$
202600808 (1)			2026-06-04	3102	REPARATION ELECTRIQUE	59,51 \$
202600809 (1)			2026-06-04	3104	BRIGITTE THERRIEN	2 000,00 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY						
7 juillet 2026						
Liste des paiements émis (du 2026-06-01 au 2026-06-30)						
Détailée par N° chèques						
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant
202600810 (I)			2026-06-02	111 TELUS Mobilité	CELLULAIRES MRC MAI 2026	913,93 \$
202600811 (I)			2026-06-04	245 FORTIN, MYRIAM	DEPLACEMENTS DU 24 AU 30 MA	23,00 \$
202600812 (I)			2026-06-04	1281 CLICHE, REJEAN	DEPLACEMENTS DU 24 AU 30 MA	98,51 \$
202600813 (I)			2026-06-04	1299 PLANTE CATHERINE	DEPLACEMENTS DU 24 AU 30 MA	43,30 \$
202600814 (I)			2026-06-04	1312 GAUTHIER, CHARLES	DEPLACEMENTS DU 24 AU 30 MA	841,44 \$
202600815 (I)			2026-06-04	1313 BERLINGER, MATHIAS	DEPLACEMENTS DU 24 AU 30 MA	120,39 \$
202600818 (I)			2026-06-04	1379 DENONCOURT, AMELIE	DEPLACEMENTS DU 19 AU 27 MA	127,14 \$
202600817 (I)			2026-06-04	1410 LACASSE, LUCIE	DEPLACEMENTS DU 20 MAI 2026	5,00 \$
202600819 (I)			2026-06-04	1923 BOULET, FRÉDÉRIQUE	DEPLACEMENTS DU 17 AU 30 MA	221,79 \$
202600819 (I)			2026-06-04	1953 MAROIS, FRANCIS	DEPLACEMENTS DU 24 AU 30 MA	73,92 \$
202600820 (I)			2026-06-04	2174 LAGACÉ, MARLENE	DEPLACEMENTS DU 17 AU 23 MA	150,06 \$
202600821 (I)			2026-06-04	2572 ONGOIBA, AMINATA	DEPLACEMENTS DU 24 AU 30 M	14,52 \$
202600822 (I)			2026-06-04	2708 ISABELLE NORMAND	DEPLACEMENTS DU 17 AU 30 M	78,71 \$
202600823 (I)			2026-06-04	2771 BUEHO-HERRERA, MARIA AN	DEPLACEMENTS DU 10 AU 23 MA	202,26 \$
202600824 (I)			2026-06-04	2825 SOPHIE HARVEY	DEPLACEMENTS DU 17 AU 30 MA	327,11 \$
202600825 (I)			2026-06-04	2848 EL HAYEK, TANIOS	DEPLACEMENTS DU 7 AU 30 MAI	454,25 \$
202600826 (I)			2026-06-04	2879 ROZEFORT, FRANITZ	DEPLACEMENTS DU 17 AU 30 MA	61,75 \$
202600827 (I)			2026-06-04	2994 MARTINE LETOURNEAU	DEPLACEMENTS DU 24 MAI AU 0	211,54 \$
202600828 (I)			2026-06-04	3007 SOUCY, ANICK	DEPLACEMENTS DU 17 AU 23 MA	86,07 \$
202600829 (I)			2026-06-04	3020 ALEXANDRA PARE	DEPLACEMENTS DU 17 AU 30 MA	150,48 \$
202600830 (I)			2026-06-04	3042 KATHÉRY COUILLARD	DEPLACEMENTS DU 17 AU 30 MA	763,12 \$
202600831 (I)			2026-06-04	3061 HELL, ATTARA	DEPLACEMENTS DU 17 AU 23 MA	136,76 \$
202600832 (I)			2026-06-04	3088 ARGUELLO, BEATRIZ ELENA	DEPLACEMENT DU 2026-06-30	10,00 \$
202600833 (I)			2026-06-10	1026 COGECO CÂBLE QUÉBEC S	MOIS COURANT JUIN 2026	100,64 \$
202600835 (I)			2026-06-10	27 COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISE POUR AJUSTEMENT AN	97,43 \$
202600836 (I)			2026-06-11	13 CENTRE DE SERVICES SCOL	DOSSIER VENTE TX # 4270-73-28	130,69 \$
202600837 (I)			2026-06-11	39 RAYMOND CHABOT GRANT T	HONORAIRES PROF. ÉTATS FINA	20 523,04 \$
202600838 (I)			2026-06-11	53 FOND DE L'HOTEL-DIEU DE	AIDE FIN. TOURNÉE DES VAINQU	969,00 \$
202600839 (I)			2026-06-11	62 VILLE DE MONTMAGNY	BAC DE COMPOST BUREAU	28 440,60 \$
202600840 (I)			2026-06-11	81 MUNICIPALITE DE LAC-FRON	DOSSIER VENTE TX # 4270-73-28	2 565,47 \$
202600841 (I)			2026-06-11	82 MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	LOYER ST-FABIEN JUIN 2026	200,00 \$
202600842 (I)			2026-06-11	85 MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D	VENTE TX # 1576-55-9458	9 083,26 \$
202600843 (I)			2026-06-11	119 MRC DE BELLECHASSE	FRAIS DÉPL. ING. FOREST JANV	1 822,81 \$
202600844 (I)			2026-06-11	146 IMPRESSION RIVE-SUD	BROCHURE 28 PAGES POLITIQU	733,54 \$
202600845 (I)			2026-06-11	199 MONTMAGNY AIR SERVICE I	ALLER-RETOUR K. COUILLARD /	171,31 \$
202600848 (I)			2026-06-11	256 QUÉBEC MUNICIPAL	ABONNEMENT ANNUEL	889,65 \$
202600847 (I)			2026-06-11	269 TRANSPORT COLLECTIF MR	TRANSPORT- ACTIVITÉ TOURISM	318,00 \$
202600846 (I)			2026-06-11	556 CAMPOR ENVIRONNEMENT	VIDANGE FOSSE	2 630,66 \$
202600849 (I)			2026-06-11	608 QUÉBEC IMAGE SERVICE DU	TAPIS SQ	86,23 \$
202600850 (I)			2026-06-11	629 JULIE PAYEUR, GRAPHISTE	MISE À JOUR CARTES-NAPPERO	1 724,63 \$
202600851 (I)			2026-06-11	826 CYTECH CORBIN	TRAVAUX SALLE DES SERVEUR	1 358,17 \$
202600852 (I)			2026-06-11	868 SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOCATION LOYER GARAGE	1 484,38 \$
202600853 (I)			2026-06-11	898 BISTRO LAFONTAINE	PAUSE-CAFÉ JOURNÉE INNOVAT	3 540,37 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 5

MRC MONTMAGNY						
7 juillet 2026						
Liste des paiements émis (du 2026-06-01 au 2026-06-30)						
Détailée par N° chèques						
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant
202600855 (I)			2026-06-11	1058 PISCICULTURE DES APPALA	1500 TRUITES FÊTE PÊCHE EN	6 000,00 \$
202600857 (I)			2026-06-11	1458 BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLI	PROGRAMME ANIMATION DANS	4 599,00 \$
202600858 (I)			2026-06-11	1489 REGROUPEMENT QUÉBEC O	PUBLICITÉ INFOLETTRE	620,87 \$
202600859 (I)			2026-06-11	1618 MRC DES APPALACHES	FORMATION DIRECTEURS GENÉ	157,04 \$
202600860 (I)			2026-06-11	1658 BOURGEOIS, GENEVIÈVE	HONORAIRES TOURISME	2 205,00 \$
202600861 (I)			2026-06-11	1665 MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	139,96 \$
202600862 (I)			2026-06-11	1756 STEM TI	MENSUALITÉ OFFICE MAI 2026	1 786,20 \$
202600863 (I)			2026-06-11	1789 AVANTIS COOPÉRATIVE	OUTILS ATELIER	112,82 \$
202600864 (I)			2026-06-11	2031 PRORAKO SOLUTIONS WEB	(RENOUVELLEMENT DOMAINE TA	40,19 \$
202600865 (I)			2026-06-11	2129 BUROPRO CITATION INC.	PAPIER LETTRE BLANC	1 935,84 \$
202600866 (I)			2026-06-11	2132 RÉPARETECH MONTMAGNY	2 SOURIS	56,34 \$
202600867 (I)			2026-06-11	2584 LES MAISONS DU GRAND HÉ	FORUM IAG HABITATION 21 MAI	402,41 \$
202600868 (I)			2026-06-11	2605 LA COURTISANE	RENCONTRE TGIRT	1 276,67 \$
202600870 (I)			2026-06-11	2847 LAVALLÉE, MARC	TRAVAUX SERRURIER S.Q	448,40 \$
202600871 (I)			2026-06-11	2860 BONTÉ DIVINE	ATELIER-PENSONS NOS VILLAG	25,24 \$
202600872 (I)			2026-06-11	2890 DOMAINE DES FEUX FOLLET	DÉGUSTATION ET VISITE MTY ET	366,49 \$
202600874 (I)			2026-06-11	3021 LES SERRES FLEURI-CAP	ACTIVITÉS CAMP DE JOUR 2026	206,96 \$
202600875 (I)			2026-06-11	3056 LE BONHEUR MP INC.	BUFFET ATELIER ST-GILLES	328,84 \$
202600876 (I)			2026-06-11	3083 PHYSIO ERGO PLUS	ÉVALUATION POSTE DE TRAVAIL	175,50 \$
202600877 (I)			2026-06-11	3083 CAFÉ LA COUREUSE DES GR	ATELIER PENSONS NOS VILLAG	287,44 \$
202600878 (I)			2026-06-11	3103 JOEL COUTU	CONFÉRENCE ROUTE DES PLUM	757,24 \$
202600879 (I)			2026-06-11	3107 NAIMA DESIGN DE MARQUE	CAMPAGNE ALLISON VAN ET LO	1 588,10 \$
202600880 (I)			2026-06-09	19 DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	967,48 \$
202600881 (I)			2026-06-09	1428 INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	3 567,30 \$
202600882 (I)			2026-06-09	27 COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	364,25 \$
202600883 (I)			2026-06-09	17 REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	965,03 \$
202600884 (I)			2026-06-09	17 REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	10 902,77 \$
202600885 (I)			2026-06-09	18 MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	31 353,94 \$
202600886 (I)			2026-06-03	480 VISA	VISA D. RACINE AU 29 MAI 2026	40,00 \$
202600887 (I)			2026-06-03	480 VISA	VISA N. LABRECOUE AU 29 MAI 2	2 996,93 \$
202600888 (I)			2026-06-17	16 TELUS QUEBEC	MOIS COURANT SQ JUIN 2026	68,40 \$
202600890 (I)			2026-06-16	29 JOURNAL L'OIE BLANCHE	ANNONCES WEB	4 539,59 \$
202600891 (I)			2026-06-18	46 PUBLICITÉ PLASTIQUE BLAIS	AFFICHES AUTOBUS-STATIONNE	119,57 \$
202600892 (I)			2026-06-18	49 TOURISME CHAUDIERE-APP	PLAN PARTENAIRE 2026-CAMPA	38 510,88 \$
202600893 (I)			2026-06-18	62 VILLE DE MONTMAGNY	AIDE FIN. MIDIS GAMINS	2 500,00 \$
202600894 (I)			2026-06-18	114 CHAMBRE DE COMMERCE D	INSC. TOURNOI DE GOLF	167,00 \$
202600895 (I)			2026-06-18	172 HOTEL L'OISELIERE	HÉB. CONSEIL E. GERVAIS-D	153,52 \$
202600896 (I)			2026-06-18	293 ELECTRO SAGUENAY LTÉE	STRUCTURES DE SOUTÈNEMEN	6 618,63 \$
202600897 (I)			2026-06-18	842 LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DÉCHETS DANGERE	1 150,62 \$
202600898 (I)			2026-06-16	598 BISTRO LAFONTAINE	REPAS CONSEIL MAIRE	26,39 \$
202600899 (I)			2026-06-16	1415 DANIEL THIBAUT, PHOTO	PHOTOS ÉVÈNEMENT GRAVEL B	689,85 \$
202600900 (I)			2026-06-18	1656 BTLP AVOCATS INC.	HONORAIRES PROF.	100,03 \$
202600901 (I)			2026-06-18	1658 BOURGEOIS, GENEVIÈVE	HONORAIRES TOURISME	2 205,00 \$

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 5



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

7 juillet 2026

Liste des paiements émis (du 2026-06-01 au 2026-06-30)							Détailée par N° chèques	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant	
202600902 (I)			2026-06-18	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	FOURNITURES POUR SERRE	99,80 \$	
202600903 (I)			2026-06-18	1832	FOM ÉVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	11 886,06 \$	
202600904 (I)			2026-06-18	2018	BASE 132	MAINTENANCE WORDPRESS 202	758,84 \$	
202600905 (I)			2026-06-18	2129	BUROPRO CITATION INC.	PAPIER IMPRIMANTE À FLANS	226,13 \$	
202600906 (I)			2026-06-18	2489	VIVRE EN VILLE	3E VERS. CONTRAT 01-01-2026 A	30 000,00 \$	
202600907 (I)			2026-06-18	2984	RICOVA SERVICES INC.	COLLECTE CONTENEURS MAI 20	34 458,33 \$	
202600908 (I)			2026-06-18	3080	MAGIC PLUS	ENTRETIEN MENAGER SQ	4 254,08 \$	
202600909 (I)			2026-06-18	3097	PAUSE CAFE 2M	CAFE ET LAIT	109,00 \$	
202600910 (I)			2026-06-18	3106	ATOSSA REYHANI	CONSULTATION MATIÈRE IMMIG	172,46 \$	
202600913 (I)			2026-06-18	1281	CUICHE, REJEAN	DEPLACEMENTS DU 1 AU 6 JUIN	80,84 \$	
202600914 (I)			2026-06-18	1312	GAUTHIER, CHARLES	ALLOCATION CELLULAIRE JUIN 2	15,00 \$	
202600915 (I)			2026-06-18	1379	DENONCOURT, AMELIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	308,13 \$	
202600916 (I)			2026-06-18	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS DU 31 MAI AU 1	473,98 \$	
202600917 (I)			2026-06-18	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS DU 07 AU 13 JUI	50,72 \$	
202600918 (I)			2026-06-18	1963	MARQUIS, FRANCIS	DÉPLACEMENTS DU 15 JUIN 202	81,96 \$	
202600919 (I)			2026-06-18	2015	MONTMINY, SERGE	LAVAGE DE CHAISES A LA MRC	278,68 \$	
202600920 (I)			2026-06-18	2174	LACAGÉ, MARLENE	DÉPLACEMENTS DU 12 JUIN 202	1 309,80 \$	
202600921 (I)			2026-06-18	2572	ONGOIBA, AMINATA	DÉPLACEMENTS DU 25 MAI 2026	28,60 \$	
202600922 (I)			2026-06-18	2708	ISABELLE NORMAND	ALLOCATION DE CELLULAIRE JUI	15,00 \$	
202600923 (I)			2026-06-18	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS DU 31 MAI AU 1	165,40 \$	
202600924 (I)			2026-06-18	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS DU 1 AU 13 JUI	172,29 \$	
202600925 (I)			2026-06-18	2957	CÉLINE HÉLOÏSE	DÉPLACEMENTS DU 17 MAI AU 1	291,12 \$	
202600926 (I)			2026-06-18	2979	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENTS DU 31 MAI AU 1	315,61 \$	
202600927 (I)			2026-06-18	3020	ALEXANDRA PARÉ	DÉPLACEMENTS DU 1 AU 6 JUIN	48,84 \$	
202600928 (I)			2026-06-18	3036	FNIDIKI, MÉLISSA	DÉPLACEMENTS DU 12 AVRIL 20	29,97 \$	
202600929 (I)			2026-06-18	3042	KATHÉRY COUILLARD	DÉPLACEMENTS DU 2 JUIN 2026	190,72 \$	
202600930 (I)			2026-06-18	3061	HELL, ATTARA	ALLOCATION CELLULAIRE JUIN 2	15,00 \$	
202600931 (I)			2026-06-18	3063	MONTMINY, CATHERINE	DÉPLACEMENTS DU 12 JUIN 202	63,36 \$	
202600932 (I)			2026-06-18			PRÉT FLI 7222-25-01	50 000,00 \$	
202600934 (I)			2026-06-23	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	877,65 \$	
202600935 (I)			2026-06-23	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	11 091,77 \$	
202600936 (I)			2026-06-23	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	9 617,28 \$	
202600937 (I)			2026-06-23	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	967,48 \$	
202600938 (I)			2026-06-23	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	31 737,21 \$	
202600939 (I)			2026-06-25	16	TELUS QUEBEC	INTERNET TOURISME JUIN 2026	74,73 \$	
202600940 (I)			2026-06-25	16	TELUS QUEBEC	LIGNE ALARME ASCENSEUR JUI	68,40 \$	
202600941 (I)			2026-06-25	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	VERSEMENT 50% MADA 2026	240 228,00 \$	
202600942 (I)			2026-06-25	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS DU 17 AU 23 MA	310,88 \$	
202600944 (I)			2026-06-25	1516	TREMCA	ADHESION 2026	20 000,00 \$	
202600945 (I)			2026-06-25	1585	L'ÉLAN COLLECTIF	LOCATION SALLE 18-08-2026	358,42 \$	
202600946 (I)			2026-06-25	3080	MAGIC PLUS	ENTRETIEN MENAGER JUIN 2026	2 269,09 \$	
202600794 (I)	11376		2026-06-04	1884	ROBIN, GASTON	2 TRANSPORTS/DEPLACEMENTS	70,00 \$	
202600806 (I)	11377		2026-06-04	3089	GROUPE LEAD MANAGEMEN	ANIMATION 13-05-2026	832,42 \$	

Usager: cprvec15

Page 4 sur 5

MRC MONTMAGNY

7 juillet 2026

Liste des paiements émis (du 2026-06-01 au 2026-06-30)							Détailée par N° chèques	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant	
202600854 (I)	11379		2026-06-11	1058	ATELIER DÉCOR MERCIER IN	TAPIS DE PASSAGE SQ	1 238,28 \$	
202600856 (I)	11380		2026-06-11	1185	LANDRY, JOCELYN	ACCOMPAGNEMENT-ANIMATION	680,00 \$	
202600869 (I)	11381		2026-06-11	2825	SAVARIA	TERREAU-JARDIN COLL. ST-PAU	2 822,34 \$	
202600873 (I)	11382		2026-06-11	2933	CENTRE D'ACTION BENEVOL	AIDE FIN. BOTTIN RESS. AÎNÉS	600,00 \$	
202600911 (I)	11383		2026-06-18		SUBV. SHQ-SCHL. PRRO		25 000,00 \$	
202600912 (I)	11384		2026-06-18	3108	CHLOÉ BOUCHER	CADRES/REPRODUCTIONS EXP	10 945,00 \$	
202600933 (I)	11385		2026-06-19	43	MINISTRE DES FINANCES DU	REMB. SUBV. FRR VOLET 3	51 386,00 \$	
202600943 (I)	11388		2026-06-25	1038	SERVICE D'ENTRETIEN PAS	CENTRETIEN PELOUSE ED. BEL. 1	991,66 \$	
Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000							1 080 478,20 \$	
Total des paiements émis							1 080 478,20 \$	
Total des paiements émis par type de paiement								
Total des chèques							228 114,24 \$	
Total des dépôts direct							851 364,96 \$	
							1 080 479,20 \$	

Usager: cprvec15

Page 5 sur 5



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 1 060 479,20 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale
et greffière-trésorière

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 9 JUILLET 2026

L'état des revenus et dépenses au 9 juillet 2026 a été remis aux membres du Conseil.

8.3 SURPLUS RÉSERVÉ - BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

- CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier 2025;
- CONSIDÉRANT le surplus de l'exercice 2025;
- CONSIDÉRANT que la gestion des boues est répartie sur un cycle de 4 ans pour la vidange des fosses permanentes et saisonnières;

2026-07-23

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise qu'une somme de 287 078,13 \$ soit prise à même le surplus de l'exercice 2025 pour être mise en réserve dans le surplus « Boues de fosses septiques », conformément à la gestion convenue pour un cycle de 4 ans.

ADOPTÉ

8.4 SURPLUS RÉSERVÉ - COMMANDITES COMPLEXE (INTÉRÊTS)

- CONSIDÉRANT que plusieurs aides financières seront versées à la MRC dans le cadre du projet de Complexe culturel et sportif en santé durable relativement à la contribution du milieu;

2026-07-24

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les sommes reçues doivent être placées pour générer des intérêts, en attendant d'être versées conformément à l'entente intervenue entre la MRC et le CSSCS pour le financement du projet de Complexe culturel et sportif;

QUE les intérêts ainsi générés au cours des années 2025, 2026, 2027 et 2028 soient ajoutés au capital initial reçu des commanditaires partenaires.

ADOPTÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.1 DOSSIER ÉOLIEN – VENTE DE EDF

EDF a annoncé, le vendredi 26 juin, la signature d'un accord portant sur la vente d'EDF Power Solutions, sa filiale dédiée aux énergies renouvelables aux États-Unis et au Canada, au fonds américain de capital-investissement KKR. À l'issue d'un processus concurrentiel ayant suscité l'intérêt d'une



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

quinzaine d'acteurs, KKR s'est engagé irrévocablement à acquérir l'ensemble des activités et des actifs de la filiale en Amérique du Nord.

Un élu, M Bruno Gagné, maire de Sainte-Apolline-de-Patton, demande si cela aura des impacts sur les projets en cours.

Mme la préfet mentionne qu'elle va vérifier cet élément et transmettre l'information à tous.

10. **VARIA OUVERT**

10.1 **NUISANCES – AVIS DE NON-CONFORMITÉ**

La MRC de Montmagny a un Service d'inspection régionale où la MRC procède à l'embauche des inspecteurs, via une entente de services. Ces inspecteurs oeuvrent ensuite pour les municipalités et sont également assurés par celles-ci.

Le maire de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy mentionne que la municipalité souhaite qu'un dossier de nuisances fasse l'objet d'un suivi et éventuellement d'un avis de non-conformité.

Les dossiers de nuisance sont des dossiers gérés localement. Cependant, lorsqu'une situation implique la condition de la personne, il peut être approprié également d'avoir en même temps une procédure parallèle de gestion humaine. C'est l'information que la MRC a transmise à l'inspecteur pour avoir déjà interagi avec le propriétaire concerné dans un dossier de compétence régionale.

11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2026-07-25

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL GODIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 17 h 42.

ADOPTÉ


Chantal Côté, préfet


Nancy Labrecque, dir. gén. et greffière-trés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny